

Pépinière municipale d'entreprises de Palente - Aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : La pépinière d'entreprises de Palente fait partie des outils d'aide à la création d'entreprises sur le territoire de la Ville. Il s'agit d'une pépinière municipale dont la gestion est déléguée à la Boutique de Gestion, dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée de 5 ans. Elle concerne deux bâtiments du 2 et 4 chemin de Palente qui regroupent 30 locaux d'accueil sur 3 500 m² (tertiaire et ateliers) destinés aux entreprises en création.

Les entreprises hébergées signent un contrat d'accompagnement avec le prestataire, explicitant les modalités de mise à disposition des locaux et l'accès aux services. Ce contrat court sur une période de 23 mois, délai au terme duquel l'entreprise s'installe dans l'agglomération bisontine.

Un comité d'agrément, composé de la Boutique de Gestion et du Service Economie de la Ville, se réunit mensuellement pour analyser les demandes. Les candidatures acceptées font alors l'objet d'une sollicitation auprès du Conseil Municipal pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des plans d'affaire.

Ainsi nommés, les plans d'affaire représentent un dispositif d'aide aux créateurs d'entreprises intégrant la pépinière d'entreprises. La participation de la Ville à ce dispositif correspond à une contribution à l'équilibre financier de la structure en matière de frais de fonctionnement.

C'est pourquoi, il est présenté en cette séance du Conseil Municipal, 2 entreprises candidates :

PB Formation sécurité S.A.R.L.

Centre de formation lié à la prévention des risques professionnels dans les domaines de l'incendie, du secourisme et de la sécurité des personnes et des biens

Gérant : M. Pascal ARNOUD

O. DE.SIM S.A.R.L.

Centre de ressources en simulation numérique

Les créateurs : Mlle Betty AUZANNEAU et M. David RENAULT

Cela portera pour l'année 2002 à 10 le nombre des plans d'affaires subventionnés par la Ville.

Le crédit affecté au financement de ces plans d'affaires est de 41 162 €. Considérant que l'aide accordée, à ce jour, s'élève à 36 592 €, il convient de procéder au versement du solde disponible soit 4 570 €.

Sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi, le Conseil Municipal est invité à :

- allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 4 570 € qui sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2002, chapitre 92.90.6574.02803.30200,

- solliciter sur l'exercice 2002 les aides des collectivités qui seront inscrites par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes sur l'imputation 92.90.7472/7473/7475.02803.30200 et réaffectées en dépenses sur l'imputation 92.90.6574.02803.30200.

«Mme Nicole WEINMAN : Quelques remarques sur la pépinière. Nous avons tous bien compris que les pépinières seraient bientôt transférées à l'agglomération. Malgré tout, je vais prendre le temps de porter à votre connaissance, vous qui êtes pour la plupart conseillers d'agglomération et m'exprimer un peu devant le président de cette agglomération pour attirer son attention sur deux ou trois petits détails qui m'ont un petit peu surpris. C'est qu'à la lecture du rapport, on voit qu'on donne 41 162 € pour 10 plans d'affaires par an, c'est-à-dire à peu près 10 créations d'entreprises sur deux ans, puisqu'ils restent au maximum 24 mois en pépinière et qu'on a en moyenne entre 4 et 5 emplois par entreprise chaque fois. Donc on peut estimer à 2 emplois sûrs créés par an par entreprise, dont 20 emplois par an en gros.

J'ai lu dans la presse, avec intérêt, que M. le Maire de Besançon disait que le coût d'un emploi, indirect, enfin de trois emplois, il en a cité trois, c'était 150 000 € par an...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit...

Mme Nicole WEINMAN : ... je vais quand même aller jusqu'au bout de ma pensée et vous corrigerez après, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vais vous corriger tout de suite, ce que j'ai dit c'est que lorsque nous investissons 150 000 €, il y avait comme retombées 3 emplois, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Mme Nicole WEINMAN : Alors, pourquoi est-ce que vous n'êtes pas capable d'investir 50 000 € au moins pour avoir deux emplois ? Dans le point 24 qui suit : Contrat de Ville - Equipe Emploi Insertion, on voit que l'aide de l'Etat, pour un emploi, est là de 76 225 € par an. C'est simplement une comparaison qui n'a peut-être pas lieu d'être mais c'est pour avoir un ordre d'idée. Je dis que la volonté de création d'entreprises passe par une aide supérieure à celle qu'on donne, je l'ai déjà dit la dernière fois, je le maintiens et je pense très sincèrement qu'on devrait, si l'on veut vraiment encourager la création d'entreprises, être capable aussi d'afficher une volonté et une volonté supérieure à celle qu'on montre, c'est tout.

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, vraiment je ne comprends pas. Vous avez déjà posé cette question et Vincent FUSTER vous a répondu qu'on allait même au-delà de ce qui était prévu par les plans. Vous reposez la même question, je vais repasser la parole à Vincent FUSTER qui va vous redonner cette réponse, mais s'il vous plaît, écoutez-le, ce n'est pas un manque de volonté, du tout.

M. Vincent FUSTER : Je dois manquer un peu de pédagogie Madame WEINMAN, mais c'est vrai que je vous avais répondu que la délégation de service public qui nous lie à la Boutique de Gestion, je vais parler en francs, ça sera plus clair, c'est 502 000 F, 50 000 par plan. Aujourd'hui, quand on fait la somme des apports des différentes collectivités, on arrive à 800 000 F. Donc en fait, nous avons 80 000 F par plan d'affaires qui sont amenés par les collectivités, au lieu de 50 000. Alors je ne sais pas quoi vous répondre si ce n'est qu'autrement nous allons...

M. LE MAIRE : On amène plus que prévu.

M. Vincent FUSTER : ... nous allons donner encore 20 000 F de plus concernant la ville, on va arriver à 100 000 F et ça n'a plus de fin. Voilà, je ne sais plus quoi vous répondre d'autre.

M. LE MAIRE : Tu as tout dit.

Mme Nicole WEINMAN : Excusez-moi mais vous n'avez pas tout dit, parce qu'effectivement si même au total les chiffres sont justes, ce qui a changé quand même, c'est que nous, à partir du plan de 50 000 F que nous avons décidé ici, on ne donne pas 50 000 F maintenant, on donne 26 000 F, au prétexte que d'autres collectivités donnent...

M. LE MAIRE : Parce que d'autres les donnent à notre place.

Mme Nicole WEINMAN : ... mais c'est peut-être parce que les autres collectivités qui avant n'avaient pas mesuré sans doute l'impact de leur subvention sur la création d'entreprises ont changé d'avis, ça ne veut pas dire qu'il faut qu'on diminue notre effort.

M. Vincent FUSTER : Madame WEINMAN, vous savez très bien, je vous l'ai déjà expliqué, que ce qui nous liait, les 502 000 F, c'était l'apport des collectivités locales, ça n'était pas l'apport de la ville. Donc je crois que nous respectons bien la concession qui nous lie à la boutique de gestion. C'est l'apport des collectivités territoriales.

Mme Nicole WEINMAN : (hors micro).

M. Vincent FUSTER : Si, on parle de la même chose.

M. LE MAIRE : Si, bien sûr que si !

Mme Nicole WEINMAN : (hors micro)... je parle d'un budget qu'on alloue justement pour la création d'entreprises, quel que soit le prestataire.

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, nous avons prévu un budget. Il se trouve qu'en attendant que d'autres collectivités nous rejoignent, c'est la ville qui a assumé l'intégralité de ce budget. D'autres collectivités viennent nous rejoindre, nous nous en réjouissons...

M. Vincent FUSTER : C'est de la bonne gestion.

M. LE MAIRE : C'est de la bonne gestion ou alors je ne comprends plus rien à tout le discours que vous avez tenu auparavant. Nous avons fait le relais en attendant que d'autres viennent nous rejoindre. Les entreprises ne se plaignent pas, elles sont satisfaites.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, Cher Vincent, je suis désolé, il y a un petit problème parce qu'aujourd'hui la pépinière de Palente n'a pas 80 000 F.

M. Vincent FUSTER : Si.

M. Alexandre CHIRIER : Non et je vais dire pourquoi, parce que l'aide de la Région, c'est 30 % du coût total du plan d'affaires, donc avec un maximum de 80 000 F, c'est 24 000 F. De temps en temps, sur certains dossiers, il peut y avoir deux, trois, voire quatre dossiers maximum par an, 15 000 F de la part de l'ADED, 15 000 F + 24 000 F, ça fait 39 000 F et si je prends la somme que vous nous donnez et que je traduis en francs puisqu'on parle en francs, on est, sur dix plans d'affaires, à 41 000 € donc à peu près 250 000 F. Donc 25 000 F + 39 000 F, ça fait 64 000 F. De plus, il risque d'y avoir un problème pour la Boutique de Gestion, à terme, parce que la Région apporte 30 % du coût total et aujourd'hui on n'est pas à un coût total de 80 000 F, donc par conséquent la subvention de la Région va finir par baisser.

C'est simplement ce que je voulais dire et effectivement dans ce dossier que je connais bien, il me semble que dans la proposition qui avait été faite par la Boutique de Gestion, il y avait un engagement de la ville pour un financement des plans d'affaires à 50 000 F. Il y a eu une politique complémentaire qui s'est mise en oeuvre à la Région, pour laquelle, nous, gestionnaires de pépinières d'entreprises, nous nous sommes battus, et la Ville dans sa grande rigueur a effectivement dit : ça vient en compensation. Mais je voudrais dire simplement les choses, c'est qu'aujourd'hui on ne peut pas dire que la Boutique de Gestion touche 80 000 F par plan d'affaires, ce n'est pas vrai. Je peux faire la démonstration, je la fais oralement, c'est un peu compliqué pour ceux qui ne sont pas là, je peux vous la faire par écrit sur un bout de papier et le démontrer. Donc effectivement il y a lieu de réfléchir mais ce ne sera plus ici, puisque c'est passé à la communauté d'agglomération...

M. Vincent FUSTER : Ça va passer.

M. Alexandre CHIRIER : ... il y aura lieu de réfléchir par rapport à cela parce qu'en fonction de l'engagement de la communauté d'agglomération, on mobilisera à plein ou pas l'aide de la Région de la Franche-Comté et je crois que c'est ce point-là qu'il faut prendre en compte.

M. Vincent FUSTER : Il faut rajouter aussi les fonds européens.

M. Alexandre CHIRIER : Pour dire les choses simplement, Mme WEINMAN n'a pas tort dans son intervention.

M. LE MAIRE : Je vous demanderai si vous le voulez bien, de discuter de cela en commission et d'en discuter à l'agglomération. Vous vous en êtes expliqués, vous avez eu raison, Vincent vous a donné des explications, il ne vous a pas convaincu, pourtant c'est un bon prof, c'est ce qui se dit au Lycée Jules Haag.

Mme Nicole WEINMAN : Alors je suis une mauvaise élève.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela Madame WEINMAN.

M. Christophe LIME : D'une façon générale, je suis quand même toujours très surpris que des fervents du modèle libéral passent leur temps à venir chercher des subventions auprès de l'Etat, des collectivités, etc. Chaque fois qu'il y a une société qui va mal quelque part, on se retourne toujours vers les mêmes. Quelque part on est en dehors d'une certaine logique car on ne peut pas demander d'un côté un maximum d'argent et de l'autre côté des baisses de charges au niveau de l'ensemble des entreprises.

Mme Nicole WEINMAN : Mais on ne demande pas de les aider pendant 10 ans !

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur LIME, je voudrais simplement dire une chose. Il s'agit d'une délégation de service public et ce service-là, il y a un cahier des charges qui est donné par la collectivité, auquel le délégataire est obligé de répondre. Ce n'est pas un service qui est solvable par le marché. Donc tout simplement l'aide qui est apportée au plan d'affaires est destinée à financer le fonctionnement de la pépinière d'entreprises, c'est totalement neutre pour les entreprises. Simplement, elles ont le conseil qui est gratuit, c'est fait partout ailleurs, ça ne va pas au grand capital, vous savez les créateurs d'entreprises c'est un tiers de chômeurs. Je crois que c'est important qu'une collectivité les soutienne et investisse un peu là-dedans plutôt que donner tout le temps des aides sociales. Mais ça, c'est effectivement un point de vue un peu plus libéral...

M. LE MAIRE : Pas du tout parce que je vous rappelle quand même, Cher Monsieur CHIRIER, que c'est la Municipalité de Besançon qui effectivement a créé cette pépinière d'entreprises qui fonctionne très bien et c'est quelque chose de municipal. M. LIME a voulu vous dire qu'il pensait qu'il ne fallait pas privatiser les bénéfiques et municipaliser les déficits, c'est tout. Je donne acte quand même à M. CHIRIER qui a dit quelque chose qui est juste, c'est que concernant la pépinière municipale d'entreprises, ce sont de très petites entreprises, ce sont des personnes qui ont peu de moyens et qui créent leur emploi et c'est pour ça que nous les aidons. Je ne confonds pas les ressortissants de la pépinière d'entreprises avec le grand capital, absolument pas».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.